



Procès-verbal N° 20 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 9 juin 2026

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, Ch. Vuillamoz, Scrutatrice.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 31 / Excusés : 4 / Absents : 0 / Majorité : 17

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos. Il souhaite également la bienvenue à la Boursière Mme Sandrine Cretignier à cette assemblée, pour répondre aux éventuelles questions sur les préavis No 2026/02 relatif aux comptes 2025 et No 2026/03 relatif à l'arrêté d'imposition 2027. Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée. <u>Excusés</u> : X. Buffat, C.. Dumartheray, F. Mooser et M. Normand-Schwab	La séance est ouverte à 19h30.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	<u>Remarques</u> : Aucune Le PV est accepté à l'unanimité.	Le PV modifié du 10 mars 2026 est adopté.
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	Pour ce dernier Conseil de législature, il reviendra sur différents aspects liés à cette dernière, dans les divers, avant de passer un bon moment autour du repas prévu à cette occasion. <u>Le tableau des points ouverts</u> Le tableau des points ouverts qui n'a pas été envoyé, il n'y a rien de nouveau, mais, 2 points ouverts, devraient être réglés avant la fin de cette législature, c'est-à-dire ce soir, il s'agit des points suivants :	

			- Le tableau annexe au règlement du personnel concernant le positionnement des employés communaux sur la grille salariale. Selon une demande de précisions de A. Roy. - Le postulat de L. Ciocca, dénomination de la Grande-Salle. Pour les autres points ouverts, il s'agit de délais indéterminés, qui sont en cours et qui seront finalisés lors de la prochaine législature. : la modification du plan comptable, selon demande de la Commission de gestion et des finances, lié à la mise en œuvre du nouveau plan comptable cantonal MCH2 et la motion Predrazzini, révision du PGA (Plan général d'affectation) 2ème version. V. Randin Il passe la parole à V. Randin pour la lecture du compte rendu de l'assemblée générale du 6 mai 2026 à Boulens de l'EFAJE, rapporté par M. Normand Schwaab, absente ce soir. V. Randin informe l'assemblée que suite aux remarques formulées lors du dernier Conseil, où il avait été relevé que personne n'avait assisté à la dernière réunion de l'EFAJE, elle a pris l'initiative de se rendre à la séance du 6 mai dernier et a constaté qu'aucun échange préalable n'avait eu lieu entre les délégués et la Municipalité pour déterminer qui y participerait. Sur place, il y avait deux délégués, ce qui nous donnait deux voix. Toutefois, ce n'est pas tant cette question de représentation qui l'interpelle. Ce qui lui semble problématique, c'est le manque de vision claire de la Municipalité. En tant que déléguée, elle ne savait pas quelle position adopter ni quelles orientations défendre pour la Commune. Or, l'EFAJE représente une charge financière importante pour les Communes, et les décisions qui y sont prises, qu'il s'agisse de budgets ou de statuts, ont un réel impact. Il lui paraît donc essentiel de disposer d'une ligne directrice claire afin de pouvoir voter en connaissance de cause et relayer efficacement les intérêts de la Commune, notamment en ce qui concerne les enfants et l'accueil des jeunes. Elle propose donc de renforcer la collaboration et les échanges entre les délégués et la Municipalité, afin qu'ils puissent agir de manière cohérente et dans l'intérêt de la Commune. C. Charlet C. Charlet informe qu'il s'agit d'une discussion que la Municipalité a eue avec O. Piot, lors de l'assermentation de la nouvelle législature la semaine passée. Il pense qu'effectivement, il s'agit d'un aspect qu'il faut mettre en place pour les fois suivantes. O. Piot O. Piot informe qu'un courriel a été reçu ce jour par le Canton, concernant une séance d'information relative au nouveau plan comptable MCH2, prévue lors de sessions en septembre et octobre 2026. Chaque Commune peut y déléguer deux représentants, soit une personne de la Municipalité et une du Conseil. Il conviendra donc de se coordonner, afin de désigner les participants. D. Monod D. Monod précise, pour y avoir déjà participé, que ces formations sont peu accessibles pour des personnes non spécialisées. Il indique avoir consulté des informations complémentaires sur le site du Canton, jugées plus compréhensibles. Il pense que ce genre de formation est plus facile à comprendre pour une Boursière ou un Municipal en charge des finances.	
4	4/ Préavis Municipal 2026/02 relatif aux comptes 2025	O. Piot	O. Piot informe qu'une erreur s'est glissée dans le préavis municipal à la 3 ^{ème} page, sous la rubrique sécurité sociale, position 720.351.01, il faut remplacer «inférieur» par «supérieur». Un amendement a été demandé par la Commission de gestion et des finances pour corriger celle-ci, chose qui n'est pas possible, un amendement ne peut être fait que sur les conclusions. Cependant cette erreur est signalée et sera protocolée dans le présent procès-verbal.	

		L. Ciocca	Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances. <u>Conclusion</u> : En conclusion la Commission de gestion et des finances recommande à l'unanimité, d'accepter les comptes 2025 tels que présentés, conformément au préavis amendé 2026/02 du 4 mai 2026. Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : L. Ciocca	
5		C. Charlet	C. Charlet précise que l'amendement vise à expliciter les décisions prises. Il convient toutefois de relever une inversion dans les montants : la facture sociale s'est avérée plus élevée que ce qui avait été annoncé, de quelques milliers de francs. S'agissant de la taxe liée à la protection civile, il apparaît que certaines personnes concernées n'en avaient pas une connaissance officielle au cours des cinq dernières années. Conformément aux recommandations de la Commission de gestion et des finances, un contact sera repris avec la personne concernée, afin d'examiner les possibilités de régularisation. La convention prévoit que cette taxe sera perçue au moment de la vente du bâtiment, selon des modalités définies avec la Municipalité. Des démarches sont en cours pour tenter de régler la situation. Dans tous les cas, que le bien soit vendu ou non, la question de l'engagement de la Municipalité à honorer ce paiement devra être clarifiée. Il remercie également la Boursière pour son travail et sa confiance.	
6		O. Piot	Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes. Le préavis 2026/02 est accepté à l'unanimité.	Le préavis 2026/02 relatif aux comptes 2025 est accepté
7	5/ Préavis Municipal 2026/03 relatif à l'arrêté d'imposition 2027	D. Monod	Lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances. <u>Conclusion</u> : La commission recommande donc à l'unanimité aux conseillers communaux d'accepter le préavis 2026/03 concernant l'arrêté d'imposition 2027 tel que présenté par la Municipalité. Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : D. Monod	
8		F. Verly	F. Verly a relevé une erreur au point neuf du préavis concernant l'impôt sur les chiens. Il est indiqué «CHF 100.00 par franc perçu par l'État», ce qui conduirait à un montant totalement disproportionné, de l'ordre de CHF 10'000.00 par chien. Si cela est confirmé, il propose un amendement, afin de corriger la formulation en précisant qu'il s'agit de «CHF 100.00 par chien et par année».	

		C. Charlet	C. Charlet confirme que c'est une erreur et la Municipalité accepte l'amendement proposé.	
9		O. Piot	Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes. Vote Amendement «CHF 100.00 par chien» : accepté à l'unanimité Le préavis amendé 2026/03 est accepté à l'unanimité.	Le préavis amendé 2026/03 relatif à l'arrêté d'imposition 2027 est accepté
10	6/ Communications de la Municipalité	C. Charlet	<u>Administration</u> Concernant le logiciel communal mis en service au 1er avril 2026, la mise en route s'avère particulièrement complexe. La Municipalité rencontre encore plusieurs difficultés, notamment liées à la migration des données, ainsi qu'à des dysfonctionnements du système. La Municipalité est actuellement en train de corriger progressivement ces problèmes et arrivera peu à peu au terme des ajustements nécessaires, même s'il reste encore plusieurs points à finaliser. Il tient à remercier la Boursière pour son engagement et sa patience dans ce contexte exigeant. Elle a accompli un travail important pour permettre à la Commune de récupérer les données et de prendre en main ce nouvel outil. <u>Ressources humaines</u> La Secrétaire communale a présenté sa démission pour le 31 juillet 2026. La Commune a reçu de nombreuses candidatures pour ce poste et débutera, dès demain, les premiers entretiens en vue de son remplacement. En ce qui concerne le cahier des charges de l'administration celui-ci est entièrement finalisé. Il est présenté à l'assemblée sur le beamer, chaque poste est clairement défini, ce qui permettra de préciser les fonctions et responsabilités lors de tout nouvel engagement.	
11		R. Pedrazzini	<u>Services des eaux et épuration</u> La Municipalité avait demandé le remplacement de la cuve servant à stocker les eaux polluées, notamment pour des raisons de capacité. Les adaptations en cours dans leur processus de traitement devraient, en principe, permettre de réduire à la fois le volume d'eau rejeté et la charge polluante, avec un impact direct sur la STEP. Des analyses sont en cours mais, à ce stade, aucune amélioration significative n'a été constatée. Si cette tendance se confirme, il sera nécessaire de procéder rapidement au remplacement de la cuve. Par ailleurs, la Municipalité est sur le point de relancer plusieurs mandats d'analyse. Comme évoqué précédemment, des progrès importants ont déjà été réalisés dans l'exploitation de la STEP, tant au niveau des ressources humaines que des outils de laboratoire, des processus et du suivi global. Toutefois, les exigences futures, à un horizon de 10 à 20 ans, seront nettement plus élevées. Cela implique dès à présent de mener des analyses approfondies, d'examiner différents scénarios de traitement des eaux et d'anticiper les impacts sur les plans d'investissement des prochaines législatures.	

			En ce qui concerne l'employé exploitant de la STEP, il est désormais en charge de celle-ci au village. Il bénéficie de l'accompagnement d'ingénieurs-conseils mandatés, afin de lui permettre de gagner en autonomie. Cet encadrement est essentiel compte tenu de la complexité des processus à maîtriser. S'agissant du site d'Essertines, la Commune utilise actuellement une centrifugeuse acquise en collaboration avec plusieurs Communes, dans le but de réduire le volume des boues à évacuer. Si la Commune d'Essertines devait se retirer et opter pour une déportation de ses eaux usées vers une autre installation comme la Commune d'Yverdon-les-Bains, cela aurait des conséquences qu'il conviendra d'analyser en détail.	
12		P. Vallotton	<u>Bâtiments</u> <u>Ancienne forge</u> : Les travaux arrivent au bout, normalement pour la fin du mois, le budget a été respecté. <u>Grande Salle</u> La main-courante intérieur a été réalisée au bon endroit. Une ventilation d'extraction aux toilettes a été installée. Un curage des canalisations a été effectué. Une réflexion pour l'installation d'un four est en cours, ainsi que la possibilité d'attacher les chaises entre elles, selon les normes AEAI. <u>Refuge</u> Depuis l'installation, il y a deux à trois ans, d'un poêle à l'intérieur du refuge, la Municipalité a envisagé la possibilité de louer également le Refuge durant la période hivernale. Cette option sera proposée dès l'année prochaine. Il est toutefois précisé qu'aucun déneigement de la route d'accès ne sera assuré. Dès lors, les locataires devront assumer le risque de ne pas pouvoir accéder au site en cas de fortes chutes de neige. Cela étant, ce type de situation reste relativement rare et ne devrait pas constituer une contrainte majeure. <u>Place 3</u> La chaufferie de la Place 3 est en fin de vie, elle va être raccordée à la chaufferie du Collège, plus précisément à l'annexe actuellement en construction. Un CECB Plus a été effectué, conformément aux engagements pris dans le programme PEC, qui prévoit la réalisation d'un certain nombre de certificats énergétiques de ce type. Par ailleurs, il est apparu que les loyers sont établis charges comprises. Dans ce contexte, la Municipalité envisage de présenter, lors du prochain Conseil, un préavis visant à valider le raccordement du bâtiment à la chaufferie centrale, ainsi que la réalisation de travaux d'amélioration énergétique complémentaires. Ces démarches répondent à une double nécessité : d'une part, aux demandes des locataires, soutenues par la gérance, qui souligne l'importance d'intervenir ; d'autre part, à l'intérêt financier de la Commune, puisque les économies d'énergie réalisées contribueront directement à améliorer la rentabilité du projet. Enfin, s'agissant du Collège et de son annexe, les autorisations nécessaires ont été obtenues pour la reprise du chantier, qui devrait redémarrer prochainement.	

			<u>Hangar communal</u> Il a été constaté une augmentation des demandes pour l'utilisation de cet espace. Afin de mieux répondre à ces besoins, une bâche a été installée pour isoler la zone dédiée aux outils et au matériel des employés communaux. Cette séparation permet désormais de libérer plus facilement de l'espace et de le mettre à disposition pour les locations. <u>Restaurant Lion d'Or</u> Des travaux étaient prévus durant l'été, ceux-ci sont désormais actés et en cours. En collaboration avec l'architecte, une solution a été trouvée pour éviter les travaux initialement envisagés dans la cuisine. Pour rappel, la problématique concernait le croisement des flux «propre» et «sale». Toutefois, cette cuisine n'ayant jamais fait l'objet de remarques particulières, la Municipalité a décidé de s'appuyer sur cet élément. L'entreprise Recatec, qui avait réalisé l'installation à l'époque, a confirmé que celle-ci était conforme, ce qui permet d'éviter ces travaux. Entre-temps, le service de l'hygiène, déjà évoqué précédemment, a mandaté l'ECA pour effectuer une inspection du bâtiment. Cette visite, d'une durée d'environ deux heures, a donné lieu à un examen très approfondi de l'ensemble des installations. Le rapport reçu le 26 mai 2026 est sans équivoque : il fait état d'un risque incendie avéré pour ce bâtiment. Dans le contexte actuel, cette situation est particulièrement préoccupante. Des mesures correctives immédiates ont été exigées, avec un délai fixé au 3 juin 2026, ce qui témoigne de l'urgence de la situation. En conséquence, une première mesure a été mise en place : la capacité d'accueil a été limitée à vingt personnes par côté. Ainsi, le bâtiment est désormais organisé en deux zones : la salle du fond et la partie avant, avec une capacité limitée à vingt personnes par espace. La Municipalité a également dû mandater un ingénieur en sécurité incendie, afin d'élaborer un concept de protection incendie, incluant notamment un rapport d'analyse et de mesures (RAQ). Plusieurs mesures ont ensuite été imposées : installation de détecteurs de fumée à piles dans les chambres et certaines zones du bâtiment, ce qui constitue une exigence réglementaire, mise en place de la signalisation d'évacuation, formation du personnel aux procédures d'alarme et de secours, ainsi que l'affichage des consignes de sécurité dans les chambres. L'ensemble de ces mesures devait être mis en œuvre pour le 3 juin 2026, faute de quoi l'établissement aurait dû être fermé. La situation était d'autant plus critique que le service de l'hygiène, ayant mandaté l'ECA pour un contrôle approfondi, aurait pu ordonner une fermeture immédiate en cas de non-conformité. Un second délai est désormais fixé au 14 août 2026, date à laquelle la Municipalité devra présenter un projet complet de remise en conformité à l'ECA. Cela implique notamment des concepts de compartimentage incendie entre les différents espaces, la modification de certaines portes, dont l'inversion du sens d'ouverture des issues de secours, ainsi que la garantie de l'accessibilité effective de toutes les sorties de secours. Même si la loi prévoit un principe de proportionnalité dans les mesures exigées, la configuration actuelle du bâtiment (escalier en bois, proximité de la cuisine et du restaurant, etc.) rend la situation particulièrement sensible. Le préavis initial pour les travaux prévoyait déjà un montant destiné aux mesures liées à la sécurité incendie. Les économies réalisées grâce à l'abandon des travaux dans la cuisine devraient permettre de financer l'ensemble des adaptations demandées. Par ailleurs, des panneaux indiquant les places de rassemblement ont été installés à différents endroits du village, notamment près de la Grande salle et au centre du village.	
--	--	--	--	--

			Enfin, les exploitants ont résilié le bail, qui arrivait à échéance l'année prochaine avec une année de préavis. Selon leurs déclarations orales, il ne s'agit pas d'une volonté de départ immédiat, mais plutôt d'une volonté d'ouvrir des discussions sur les modalités futures. <u>Routes</u> <u>Demande de parking Ch. de l'Eglise</u> D. Bornick nous avait interrogés sur la possibilité de réserver des places de stationnement. Il convient de rappeler que notre Commune ne dispose pas d'un règlement spécifique encadrant le stationnement. Dans ce contexte, il est difficile de mettre en place des mesures d'interdiction formelles et d'en assurer l'application, contrairement à ce qui se fait dans des Communes plus importantes. Une solution va être proposée. Les places seront numérotées et, sous le panneau existant, une affichette permettra d'indiquer les périodes de réservation souhaitées. Il ne sera toutefois pas possible d'en garantir le respect de manière stricte : le système reposera sur la bonne volonté des utilisateurs, sans possibilité d'assurer une surveillance ou une police systématique sur l'ensemble du village. L'objectif est néanmoins d'aller dans ce sens et de répondre au besoin exprimé. La mise en œuvre est prévue prochainement. <u>Travaux routes</u> Concernant une question évoquée par N. Bridel précédemment, la DGMR conclut effectivement des contrats pour ses chantiers. Leur planification est établie à l'année et entièrement coordonnée, avec également des objectifs d'optimisation des coûts similaires aux nôtres.	
13		M. Gianotti	<u>Routes</u> <u>Projet sécurisation</u> Le dossier a été repris par les bureaux d'ingénieurs. Il sera présenté en séance de Municipalité le 17 août prochain, afin d'être validé formellement, avant d'être transmis au Canton. Ce dossier a déjà été égaré à plusieurs reprises par le Canton. La Municipalité espère donc qu'il ne connaîtra pas de nouveaux contretemps. Les remarques émises ont été prises en compte ; elles devraient toutefois rester limitées, le projet ayant déjà été examiné à deux reprises par la SCAP. Après ajustements éventuels, le dossier sera déposé officiellement pour mise à l'enquête, en vue d'une réalisation conforme aux exigences. <u>Forêts</u> Concernant le triage forestier, H. Gerber a demandé des informations à ce sujet. Celui-ci compte actuellement sept bûcherons et quatre apprentis. L'an dernier, un important exercice de sécurité a été organisé, réunissant la REGA, les pompiers, les ambulances et la police. En 2025, environ 15'000 arbres ont été plantés dans le cadre des efforts d'adaptation de la forêt au changement climatique. Les conditions sanitaires semblent s'être légèrement améliorées cette année par rapport aux deux précédentes, marquées par de fortes pluies et la propagation de maladies telles que le bostryche. Le fonctionnement de l'arrondissement avec les collaborateurs du triage est jugé satisfaisant. Les efforts se concentrent désormais davantage sur la régulation du frelon asiatique, dont l'éradication n'est malheureusement plus considérée comme réaliste, mais dont la propagation doit être contenue.	
14		R. Pedrazzini	<u>Antenne téléphonie Mobile</u> Pour rappel, un projet proposé par l'entreprise Swisscom sur le territoire communal avait suscité de nombreuses oppositions et généré un important travail, afin d'évaluer dans quelle mesure il était possible de répondre aux préoccupations des riverains, notamment ceux situés à	

			proximité immédiate des antennes existantes. À l'époque, l'entreprise Swisscom avait indiqué qu'aucune alternative de localisation n'était envisageable. Finalement, l'opérateur s'est retiré du projet en 2024. Dans le cadre de la planification communale et avec l'appui d'un bureau d'études, la Municipalité a identifié plusieurs zones potentiellement favorables à l'implantation d'antennes, dont trois sites principaux, notamment la STEP et un site figurant dans le plan d'orientation. Un nouvel opérateur, Sunrise, s'est montré intéressé. Celui-ci a pris contact avec des propriétaires privés, des entreprises locales, ainsi que la Commune afin d'examiner les emplacements possibles pour de futures installations. Il est à noter que les premières analyses de l'entreprise Swisscom concluaient que, pour des raisons de conformité aux normes de rayonnement et aux exigences de couverture, les sites initialement évoqués n'étaient pas adaptés. Or, cette analyse a été réévaluée depuis. L'entreprise Sunrise a proposé de mandater un bureau externe afin d'étudier plus précisément le site de la STEP, lequel s'est révélé techniquement viable. La Municipalité est donc en train d'examiner ces éléments. Les contraintes sont réelles et il est extrêmement difficile d'éviter totalement des implantations à proximité de zones sensibles telles que la Grande salle ou des habitations. Dans ce contexte, la solution retenue semble constituer un compromis raisonnable. L'entreprise Swisscom se montre désormais ouvert à cette démarche, ce qui représente une évolution significative du dossier.	
15		I. Mas	<u>Eglise orthodoxe</u> Une soixantaine d'oppositions ont été déposées. Une séance de conciliation a été organisée par les autorités compétentes entre les opposants et le porteur du projet. À l'issue de ces échanges, le projet a été significativement revu à la baisse. Il est notamment prévu l'abandon de la construction des bâtiments annexes, ce qui constitue une réduction importante de l'ampleur initiale. Par ailleurs, le patrimoine arboré sera mieux préservé : au lieu de l'abattage de cinq arbres initialement prévu, un seul arbre serait concerné. Cette évolution a par ailleurs reçu un accueil favorable de certaines instances, dont Helvetia Nostra. Le projet prévoit également la mise en place d'un plan de mobilité, notamment pour encadrer les flux liés aux événements et activités, ainsi que la création d'un parc accessible à l'ensemble de la population. Enfin, ces ajustements permettent de répondre à plusieurs préoccupations exprimées dans le cadre de la procédure d'opposition et devraient contribuer à l'apaisement du dossier. Une enquête complémentaire sera déposée. <u>PECC</u> Les mesures réalisées cette année sont énumérées. I. Mas remercie l'ensemble des intervenants des ateliers créatifs qui ont contribué à ce projet de manière volontaire et bénévolent.	
16		C. Charlet	<u>Postulat pour renommer la Grande salle</u> C. Charlet revient sur le postulat, suite à la remarque du président du Conseil. La Municipalité a examiné la proposition déposée. Après une première discussion avec les auteurs du postulat, un accord a été trouvé : il ne s'agira pas de renommer la Grande salle, mais uniquement la scène. Il est également prévu la réalisation d'une plaque commémorative.	

			Des remerciements sont adressés aux membres du Conseil, aux employés communaux, ainsi qu'aux sociétés locales. Une reconnaissance particulière est également exprimée à I. Mas, qui quitte sa fonction le 1 ^{er} juillet, pour son travail et son engagement.	
17	7/ Propositions individuelles	L. Ciocca C. Charlet F. Verly P. Vallotton F. Verly P. Vallotton J. Wagnières	Une question est posée par L. Ciocca concernant la procédure de sécurisation des villages, si un préavis va passer au Conseil. C. Charlet rappelle qu'il s'agit d'un projet de longue durée, déjà évoqué à plusieurs reprises, qui fait l'objet d'allers-retours et d'ajustements successifs. À terme, un préavis global sera présenté, suivi d'une mise à l'enquête. Le projet sera ensuite traité par tronçons, chaque étape faisant l'objet d'une analyse spécifique et d'une présentation distincte. Il n'est en effet pas possible de tout réaliser simultanément. Chaque tronçon sera ainsi examiné séparément, avec, le cas échéant, la mise en place de commissions ad hoc pour en assurer le suivi et l'étude. F. Verly indique partager les mêmes interrogations que L. Ciocca concernant cette démarche, notamment sur le fonctionnement des commissions ad hoc pour chaque tronçon proposé. P. Vallotton informe qu'il s'agit de la même présentation que celle qui avait déjà été effectuée, et qui pourra être reprise lors de la prochaine législature. Le Conseil avait, à l'époque, déjà eu une vue d'ensemble du projet. Il est rappelé qu'il s'agissait alors d'une première approche générale, sans véritable discussion de fond. Celle-ci avait eu lieu lors de la séance organisée avec la population, durant laquelle les différents secteurs identifiés avaient été présentés et avaient pu faire l'objet de remarques et d'échanges. Pour la suite, le travail se poursuit au travers des préavis. En matière de sécurisation routière, les marges de manœuvre sont de toute façon limitées par les normes et contraintes techniques existantes. Il n'est pas prévu de solutions radicalement différentes, mais plutôt des ajustements par tronçons, notamment sur certaines distances, afin d'éventuellement modérer le trafic, bien que les analyses réalisées montrent que les vitesses actuelles ne posent pas de problème particulier. Concernant la suite de la démarche, un débat global sur la sécurisation pourrait être envisagé, même si sa forme reste à définir. F. Verly rappelle que lors de la présentation initiale du projet, plusieurs personnes avaient été interpellées par l'ampleur des propositions, notamment, lui-même inquiet à l'idée d'installer des véhicules le long des routes. Pour lui, le principal facteur de sécurité reste la visibilité, et la Commune a de la chance de disposer de routes offrant généralement une bonne visibilité. Il avait perçu cette proposition comme peu cohérente. Dans le projet présenté, il était question de dispositifs variés. Sur le principe, cela peut sembler intéressant, mais dans la pratique, cela peut conduire à des situations problématiques : des éléments de grande hauteur, comme des camionnettes, peuvent par exemple masquer la visibilité. Or, comme les passages piétons ne peuvent pas être implantés librement, cela peut conduire certains usagers tel que les enfants, personnes âgées ou autres, à traverser de manière imprévisible, parfois derrière des véhicules ou des obstacles, ce qui augmente les risques. Il espère encore avoir l'occasion d'en débattre de manière approfondie. P. Vallotton informe qu'une mise à l'enquête sera effectuée et que des adaptations du stationnement seront apportées, allant dans une direction favorable. J. Wagnières pose une question concernant le plan des arbres protégés : est-il consultable quelque part ?	

		I. Mas	I. Mas répond qu'il est consultable sur le site internet.	
		O. Menzel	O. Menzel a lu le dernier Vuarrens Infos et souhaite revenir brièvement sur son contenu. Cela le conduit également à formuler un souhait pour la prochaine législature. Il pense que ce support devrait rester un outil d'information factuel, et non un espace de polarisation ou de messages destinés à faire passer des positions personnelles à la population. Un article en particulier l'a mis mal à l'aise par son contenu. Il considère en effet que ce type de publication ne devrait pas être utilisé pour véhiculer des accusations ou des insinuations. Son souhait est donc que le Vuarrens Infos continue à remplir son rôle de support de communication communal, au service du village, dans un esprit d'information neutre et constructif, et non comme un vecteur de règlements de comptes ou de prises de position personnelles.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond qu'il ne sait sincèrement pas de quel article il s'agit et en discutera avec O. Menzel après la séance.	
		N. Bridel	N. Bridel sait que le bistrot représente un dossier important, avec plusieurs travaux envisagés. Cependant, elle souhaite revenir sur certains points plus précis. Le Conseil a notamment voté la réparation des toilettes, qui n'a à ce jour toujours pas été réalisée. Par ailleurs, des remontées d'odeurs d'eaux usées sont régulièrement constatées à proximité du restaurant. La question de la ventilation, qui n'est pas encore totalement satisfaisante, reste également ouverte. Elle souhaiterait donc savoir où en sont ces différents travaux, car au-delà des projets plus globaux évoqués, ces éléments lui semblent également importants.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond que la ventilation fait actuellement l'objet de discussions approfondies avec le fournisseur, notamment sur des questions de garantie que chacune des parties hésite à assumer. Cela prend effectivement du temps, mais les échanges se poursuivent et devraient aboutir. Il a confiance dans le bureau d'architectes pour faire avancer ce dossier. Concernant les toilettes, il était difficile de lancer ces travaux alors que le bistrot est en exploitation. Ils sont donc planifiés pour la période de fermeture, au mois de juillet, durant laquelle l'établissement sera fermé presque un mois. Les travaux pourront être réalisés à ce moment-là.	
		Ch. Menétrey	Ch. Menétrey a une question par rapport à la nouvelle Eglise orthodoxe qui va être construite et se demande comment le parcage des voitures va être organisé lors des grands rassemblements.	
		I. Mas	I. Mas répond que dans le cas présent, l'organisation du stationnement sera assurée par les organisateurs, mais elle devra dans tous les cas respecter le règlement de police. Les demandes d'autorisation doivent être déposées selon la procédure habituelle, avec les validations nécessaires, notamment via les formulaires requis pour les événements de grande ampleur. Comme pour toute manifestation, les règles communales s'appliquent de manière identique à tous les usagers. Dans ce cas précis, il est prévu un parking provisoire sur la route et sur des surfaces en herbe, limité à deux événements majeurs par année. Cela reste comparable à ce qui se fait lors d'autres manifestations, par exemple à Echallens, où des stationnements temporaires sont également aménagés sur des surfaces non goudronnées.	
		O. Piot	O. Piot souhaite ajouter un mot à ce sujet et remercier P. Vallotton pour ses explications concernant le Restaurant. Il s'agit effectivement d'un dossier sensible. D'ailleurs, il dit avoir reçu aujourd'hui un courriel de certains habitants, auquel P. Vallotton a pu répondre.	

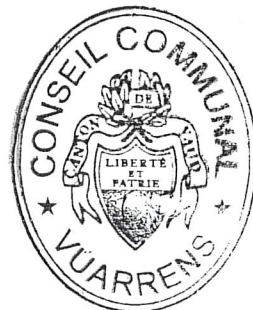
		Il est regrettable que ces personnes n'aient pas pu assister à la présentation, afin de mieux comprendre les démarches en cours. C'est un sujet délicat, et nous espérons que des solutions équilibrées pourront être trouvées, tant pour le Restaurant que pour ses exploitants. En cette fin de législature, c'est aussi le moment des remerciements et d'un bref regard en arrière. Il tient à remercier chacune et chacun dans l'assemblée pour leur engagement en faveur de de la Commune. Les débats ont parfois été animés, voire houleux, mais cela fait partie intégrante de la vie politique. Il n'est pas toujours facile de ne pas prendre certaines remarques à titre personnel. Il espère que chacun retiendra de cette législature une expérience positive et enrichissante, ce qui a été son cas, et il remercie l'assemblée Il souhaite également adresser des remerciements à l'ensemble de la Municipalité pour son travail. Même s'il peut y avoir des divergences entre le législatif et l'exécutif, cela fait partie du fonctionnement institutionnel. Personne ne peut nier son engagement considérable ni le temps consacré aux nombreux dossiers, avec toutes les contraintes que cela implique. Il propose de les applaudir, ainsi qu'il. Mas, qui ne poursuivra pas lors de la prochaine législature. Il associe également à ses remerciements le Bureau du greffe et de la bourse, ainsi que l'ensemble des employés communaux. Un grand merci au Bureau du Conseil, qui l'a soutenu et accompagné durant ces cinq années, le Vice-Président, la Secrétaire. Il adresse ses sincères remerciements aux Conseillers qui quittent leurs fonctions après de nombreuses années de dévouement, particulièrement à M. Buffat et G. Buffat qui quittent le Conseil après une cinquantaine d'années d'activité. <u>Quelques dates importantes pour terminer :</u> Tout d'abord, ce dimanche, il informe l'assemblée de pas oublier d'aller voter, ainsi que lors des prochaines votations prévues le 27 septembre 2026. Le mois de juin s'annonce particulièrement chargé, avec notamment ce samedi qui aura lieu le tournoi Graine de Foot, ainsi que les 20 ans du garage de Gros-de-Vaud, sans oublier le Tour de Jeunesse du 19 au 21 juin 2026. Puis viendra le 1er août, avec les Moules, et d'autres événements encore. Le prochain conseil de la nouvelle législature se tiendra le 6 octobre 2026, pour celles et ceux que cela concerne. L'apéro est ouvert et est prêt à accueillir les gens présents à l'assemblée. Il remercie chaleureusement N. Maire et son épouse pour l'organisation du repas.	
18	O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 20h50

PV adopté par le Conseil communal du mardi 6 octobre 2026

Le Président



Olivier Piot



La Secrétaire



Gaetana Duvoisin